

L'an deux mil huit et le dix septembre convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le seize septembre deux mil huit à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu des deux précédentes réunions
- Renégociation des contrats d'assurance de la commune
- Décision modificative (opération d'ordre concernant le terrain donné pour l'implantation d'un abri bus)
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de gaz de France
- Dissolution des syndicats intercommunaux d'électrification
- Délégué communal au Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques
- Elaboration d'un calendrier de travail des différentes commissions et projet de consultation de la population sur certains dossiers.
- Questions diverses

L'an deux mil huit et le seize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances sous la présidence de M. DUROCHER Denis, maire.

**PRESENTS** : M. DUROCHER Denis, Mme BALLANGER Stéphanie, Mme POMMERAUD Brigitte, M. BAUDOUIN Bruno, M. KOTSIS Jack, Mme BOUCHET Sandra, Mme DUBOURG Nicole, Mme ONNO Gisèle, M. BAUDIN Olivier, M. BERTIN Jean-Noël, M. BESSONNET William, M. CHARRIER Philippe, M. CÔME Philippe.

**ABSENTS** : Mme CHASSELOUP Annie, Mme GALY Virginie,

**POUVOIRS** : de Mme CHASSELOUP Annie à M. DUROCHER Denis

**Secrétaire de séance** : Madame BOUCHET Sandra

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10 septembre 2008

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : 13

\*\*\*\*\*

Le compte rendu des séances du 24 et 27 juin sont lus et adoptés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir l'attribution d'une subvention à l'association PATACHOU ;

⇒ Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **RENEGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire, informe les membres présents de sa rencontre avec Monsieur VASLIN de la compagnie d'assurance AXA, afin de renégocier nos contrats d'assurance en reprenant et en faisant l'inventaire de l'existant.

La proposition qui est faite ferait faire une économie d'environ 2 372,70 euros à l'année

Un proposition a également été faite pour l'assurance des véhicules de la commune, qui ferait faire une économie d'environ 211,84 euros annuel.

Cette proposition semble intéressante, mais il faudrait vérifier le montant des franchises demandées en cas de sinistres.

D'autre part, le conseil municipal souhaite avoir d'autres propositions, notamment de notre assureur actuel et de demander aussi à GROUPAMA qui est plus spécialisé dans l'assurance aux collectivités.

A réception de toutes les propositions, une étude comparative sera faite avant de prendre une décision.

\*\*\*\*\*

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire explique aux membres présents que Monsieur GAILLARD Fernand a cédé pour l'euro symbolique un terrain pour y implanter un abri bus.

Or afin d'intégrer ce terrain dans l'inventaire de la commune et de régler 1 € au vendeur, il convient de procéder à une décision modificative, afin de prévoir les crédits nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder aux modifications suivantes :

#### DEPENSES

n° compte	Opération	Libellé	Montant
O20		Dépenses imprévues	- 1,00 €
2118	182	Acquisition et échange de terrains	1,00 €
2118	Op ordre	Immob. Incorpor. (autres terrains)	49,00 €
(chapitre globalisé de sect à sect 041)			
TOTAL			49,00 €

#### RECETTES

n° compte	Opération	Libellé	Montant
1328	Op ordre	Autres subv d'équip non transférables	49,00 €
(chapitre globalisé de sect à sect 041)			
TOTAL			49,00 €

**MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ.**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et les départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au conseil municipal, concernant les réseaux de distribution :

**Article 1** : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0.035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$PR / [(taux \text{ de redevance dont le plafond est de } 0,035 \text{ €}) \times L] + 100\text{€}]$

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100€ représente un terme fixe.

**Article 2** : Que ce montant soit revalorisé chaque année :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur domaine public communal,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

**Article 3** : Que la première année de redevance est calculée au prorata-temporis par rapport à la date de prise de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **26 septembre 2008**  
Et publication ou notification le : **4 octobre 2008**

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE HIERSAC-SAINT AMANT DE BOIXE.**

Le conseil municipal de Trois-Palis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5212-33,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 1926 portant création du syndicat intercommunal d'électrification de Hiersac-ST Amant de Boixe,

Considérant que le syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG 16) est devenu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la structure unique organisatrice d'un réseau public de distribution d'électricité dans le département de la Charente ;

Considérant qu'il y a lieu de rationaliser le périmètre des organismes de coopération en procédant, entre autres, à la dissolution des syndicats intercommunaux d'électrification ;

Vu la délibération du 19 février 2008 du comité syndical du SDEG 16 modifiant les statuts du syndicat par notamment la suppression des syndicats intercommunaux d'électrification et leur remplacement par des secteurs intercommunaux d'énergies ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve la dissolution du syndicat intercommunal d'électrification de Hiersac St Amant de Boixe.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **26 septembre 2008**

Et publication ou notification le : **4 octobre 2008**

\*\*\*\*\*

**DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE LES FLEAUX ATMOSPHERIQUES (SILFA).**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 mars 2008 et du 24 juin 2008, il avait été désigné à la demande de la Préfecture deux délégués titulaires pour siéger au sein du SILFA.

Or aujourd'hui la Préfecture, au vu de l'article 4 des statuts du syndicat, nous demande de ne désigner qu'un seul délégué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Annule la désignation des deux délégués auprès du SILFA
- Nomme Monsieur Jean-Noël BERTIN comme délégué titulaire pour représenter la commune auprès de ce syndicat

\*\*\*\*\*

## **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : ASSOCIATION « PATACHOU »**

Monsieur le Maire, rappelle aux membres présents que lors de l'attribution des subventions aux associations, aucune subvention n'avait été attribuée à l'association « Patachou » qui était en cours de constitution.

Aujourd'hui l'association est active et sollicite une subvention auprès de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame BOUCHET Sandra, présidente de l'association, ne prend pas part au vote)

DECIDE d'allouer une subvention de 400 euros à l'association PATACHOU pour 2008.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **26 septembre 2008**

Et publication ou notification le : **4 octobre 2008**

\*\*\*\*\*

## **ELABORATION D'UN CALENDRIER DE TRAVAIL DES DIFFERENTES COMMISSIONS ET PROJET DE CONSULTATION DE LA POPULATION SUR CERTAINS DOSSIERS.**

Monsieur le Maire dresse une liste non exhaustive des projets et des dossiers à traiter, à savoir :

- Dossier de M. LAVERGNE (modification éventuelle de la carte communale)
- Accueil des nouveaux habitants
- Circulation route du Roctaille (concerter la population pour trouver une solution à la vitesse excessive de certains véhicules)
- Route des Alins
- Rue du Gros Chêne
- Route de Chantoiseau
- Route de Puybertier
- Route des Avenauds (miroir à mettre vers chez Mme et M. Puchault)
- Changer les miroirs existants notamment route de Puybertier et Impasse des Tourterelles

Faire une réflexion de la mise en œuvre de ces démarches et recueil des suggestions des riverains. Voir pour faire des réunions quartier par quartier.

- route d'Angoulême : voir le conseil général et relancer le projet
- Terrain situé dans le bourg : Proposition d'une jachère fleurie après remise en état avec apport de terre. Ecrire aux deux propriétaires des terrains jouxtant qui ne sont pas entretenus, afin qu'ils fassent nettoyer leur terrain respectif
- Aménagement des trottoirs entre la Barboute et la mairie

## **DIVERS :**

- Problème des containers à poubelles : Celui de la route de Chantoiseau a été déplacé à la Breuillerie se qui occasionne le mécontentement des riverains. ☞ la commission doit réfléchir à diverses solutions pour régler le problème des nuisances occasionnées par ces containers.
- Transports scolaires : des branches gênent le passage du bus le soir, aux Alins. ☞ prendre contact avec les propriétaires pour leur demander d'élaguer les arbres qui gênent.
- Monsieur le Maire fait part d'une demande du comité des fêtes qui souhaiterait l'installation de toilettes publiques à coté des écoles. ☞ L'idée de les installer dans l'un des garages. Ces toilettes ne seraient ouvertes que lors des manifestations et l'entretien à la charge de l'association organisatrice.
- Mme DURET architecte, veut développer son cabinet, notamment dans les garages non attenants à son domicile. Elle demande la possibilité d'aménager les trottoirs devant la maison. ☞ Avis favorable du conseil
- Repas des Aînés : Modification de la date. Le repas aura lieu de 22 novembre 2008. Mme BALLANGER informe l'assemblée que le traiteur retenu est « Le Jardin des Délices » qui propose un prix à 23 € par personne vins non compris. Madame BALLANGER a déjà pris contact avec un fournisseur pour avoir le vin à un prix compétitif.
- Assemblée générale du centre social le 3 octobre 2008.
- Salon des Maires les 25 – 26 – 27 novembre
- Délégué à la commission communication de la communauté : Mme DUBOURG
- Rappel des élections sénatoriales le 21 septembre 2008.

\*\*\*\*\*

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23 h 30.

\*\*\*\*\*

***Ont signé les membres présents :***